

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° V-2
25SGADB0022**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
21 mars 2025**

**Date d'affichage :
28 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER

**OBJET:
LE CREUSOT - Rue Maréchal Foch - Ilot urbain dégradé - travaux de désamiantage et déconstruction des bâtiments - Autorisation préalable de signature d'un marché à procédure adaptée**

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements, et notamment l'opération des ilots urbains dégradés, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau souhaite désamianter et déconstruire l'ensemble des bâtis présents au sein de l'îlot Foch au Creusot, sur les parcelles AO 13, 443, 444, 446 et 447 sises aux 17, 13bis, 11bis et 9 rue Maréchal Foch, afin de rendre ces tènements disponibles pour de futures constructions et aménagements.

Les démolitions concernent les bâtiments principaux ainsi que l'ensemble des bâtiments secondaires, appentis et murs de soutènement présents sur lesdites parcelles.

La parcelle AO 13 appartient à la CUCM et les parcelles AO 443, 444, 446 et 447 appartiennent à la commune du Creusot.

Dans un souci de cohérence et pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers, il serait souhaitable que la CUCM assure la maîtrise d'ouvrage unique des travaux en question. Dans ce cadre, une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera établie prochainement entre les deux collectivités.

Le coût total de ces travaux est estimé à ce jour à 550 000,00 € HT. Le marché est décomposé de la façon suivante :

Lots	Décomposition en tranches	Estimation	Délai
Unique	Tranche ferme : Démolition bâtiments sur parcelle CUCM	385 000,00 € HT	6 mois
	Tranche optionnelle 1 : Démolition bâtiments sur parcelles commune le Creusot	165 000,00 € HT	6 mois

Une procédure adaptée sera lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir pour les travaux de désamiantage, démolition Rue Maréchal Foch, sur la commune du Creusot ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

